

Stop aux expulsions de l'îlot Légia !

Nous y sommes installé.e.s depuis quelques mois déjà. Au début, il a fallu nettoyer les étages, réparer les fenêtres, refaire la plomberie, dégager les caves. Ensemble, nous avons rafraîchi chaque pièce, repeint des murs et fait en sorte que chaque espace devienne agréable à vivre. Nous avons mis des meubles, de la décoration, et, petit à petit, nous nous sommes sentis chez nous. Nous occupons quelques maisons dans l'îlot Légia, à côté de l'ancien hôpital Saint-Joseph. Vous avez peut-être entendu parler des « squats à Sainte Mar' ».

Cet îlot est voué à la destruction en vue d'un projet immobilier. Lenteur administrative, expropriation inaboutie, absence d'investisseurs... Dans tous les cas, les travaux sont loin de pouvoir commencer. Nous avons donc décidé d'y vivre, non seulement par choix mais surtout par nécessité. Nous avons, par ailleurs, dès le départ, répété que nous nous en irions, une fois le projet en marche.

Cela n'aura pas suffi à apaiser la ville qui a d'abord tenté de nous mettre dehors illégalement en utilisant une procédure d'expulsion unilatérale, procédure uniquement applicable s'il est impossible d'identifier les occupants. Elle a ensuite coupé l'électricité de deux des bâtiments que nous occupons, sans avertissement préalable ou possibilité de recours et surtout sans rapport d'enquête de l'autorité compétente (SSSP).

La décision d'expulsion est tombée le 29 juillet au terme d'une procédure contradictoire. Le juge Luc Désire a tranché : nous serons expulsables à partir du premier octobre... Les inondations et le fait que des centaines de personnes se retrouvent sans logement, n'a rien changé. Il semble plus important de mettre une quarantaine de personnes à la rue plutôt que de renforcer le droit au logement. L'excuse ? La ville doit entreprendre des relevés d'amiante pour programmer la démolition de l'îlot Légia. Ces relevés ne pourraient être effectués dans des logements encore occupés. Il nous semble évident que c'est un prétexte car il y a d'autres personnes présentes dans l'îlot (les ateliers du comptoir des ressources créatives et les habitant.e.s « historiques ») et que ceux-ci n'ont pas reçu l'ordre d'évacuer les lieux.

La véritable raison qui a fait de nous les cibles de ce jugement, c'est que, contrairement aux autres occupant.es, nous « occupons sans titre ni droit », nous remettons en question le droit de propriété, nous créons nos solutions de logement et de vie en dehors des structures officielles. Le 2 juillet, à une des audiences de leur procès contre nous, l'avocat de la Ville de Liège insistait bien sur ce point : nous sommes dans un procès politique.

La question centrale, c'est le principe d'accès au logement.

Comme nous le fait remarquer le juge de Paix, dans le jugement prononcé le 6 juillet 2021, des centaines de personnes précarisées à Liège entreprennent chaque année des démarches concluantes en vue de leur relogement. Mais à quel prix ? Après combien d'années de galère ? Avec quel avenir et possibilités pour vivre dignement ? Il faut ajouter à cela toutes les difficultés de relogement dues à la

situation actuelle. Nous pensons que la précarité n'est pas un problème à régler à coup de listes d'attente et de compression du budget des ménages. Nous voulons gérer notre précarité collectivement et nous donner les moyens de vivre dignement. Nous ne voulons pas de solutions prêt-à-porter dans lesquelles la précarité est considérée comme un fait individuel. Notre solution est l'auto-organisation et l'entraide.

Remplir le vide

C'est ce que nous faisons, nous créons des espaces de répit, des espaces de rencontres, de discussion, de création, de liberté et d'apprentissage. Ces lieux sont aussi devenus pour nous un refuge psychologique et un moyen de lutter contre l'isolement social.

Nous aimerions dépenser plus d'énergie à co-construire et participer à la vie de quartier plutôt qu'à défendre notre droit d'exister auprès de pouvoirs publics qui prétendent se soucier de l'accès au logement. Dans les faits, ces institutions instrumentalisent toutes une série de règlements (notamment la salubrité), à l'origine conçu pour la défense des plus faibles, afin d'expulser des personnes déjà fort précarisées.

Au vu de la situation catastrophique du logement à Liège, encore aggravée par les inondations, nous exigeons le maintien de notre occupation. En effet, comment la ville de Liège peut-elle décréter urgent de nous mettre dehors alors qu'elle est déjà dans l'incapacité de répondre aux centaines de demandes de relogement ?

Le collectif Entre-murs Entre-mondes.

Pour être signataire avec votre association ou à titre personnel,
merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante: entremursentremondes@bawet.org